

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Opérations préalables à la clôture d'autorisation de programme

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, compte tenu de la diminution du coût des équipements hospitaliers soutenus par le Département

- de procéder à la désaffectation de l'autorisation de programme 2012-14058R comme indiqué dans le rapport,
- d'approuver les montants de l'affectation et ses modifications comme indiqué dans le rapport.

Cette autorisation de programme fera l'objet de minoration et de clôture lors d'une session budgétaire ultérieure.

à l'Unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**